(Dé)montrer la maltraitance parentale sur Instagram : Étude argumentative du récit extime catégorisant

Rose Moreau Raguenes

▶ **To cite this version:**

Rose Moreau Raguenes. (Dé)montrer la maltraitance parentale sur Instagram : Étude argumentative du récit extime catégorisant. Cahiers de Narratologie, 2022, 42, 10.4000/narratologie.14214 . hal-03954991v2

HAL Id: hal-03954991
https://hal.science/hal-03954991v2

Submitted on 29 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Cahiers de Narratologie
Analyse et théorie narratives

42 | 2022
Les récits par et sur le numérique

(Dé)montrer la maltraitance parentale sur Instagram : Étude argumentative du récit extime catégorisant

Rose Moreau Raguenes

Electronic version
URL: https://journals.openedition.org/narratologie/14214
DOI: 10.4000/narratologie.14214
ISSN: 1765-307X

Publisher
LIRCES

Electronic reference
Rose Moreau Raguenes, "(Dé)montrer la maltraitance parentale sur Instagram : Étude argumentative du récit extime catégorisant", *Cahiers de Narratologie* [Online], 42 | 2022, Online since 16 December 2022, connection on 23 February 2023. URL: http://journals.openedition.org/narratologie/14214 ; DOI: https://doi.org/10.4000/narratologie.14214

This text was automatically generated on 23 February 2023.

Creative Commons - Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International - CC BY-NC-ND 4.0
https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/

(Dé)montrer la maltraitance parentale sur Instagram : Étude argumentative du récit extime catégorisant

Rose Moreau Raguenes

1 - [1]

Introduction

2 En 2001, Serge Tisseron proposait la notion d'extimité dans son ouvrage *L'intimité surexposée* pour faire sens de la démonstration de soi dans le programme de télé-réalité *Loft story*. Elle mène selon lui le sujet à s'exposer à un ou une autre, dans un « *processus* par lequel des fragments du soi intime sont proposés au regard d'autrui afin d'être validés » (Tisseron 2011a : 84)[2]. Cette même extimité est constitutive de la représentation de soi sur les réseaux socio-numériques (Tisseron 2011b, de Chanay & Rosier 2016), définis comme « un ensemble d'applications en ligne qui sont basées sur l'idéologie et la technologie du Web 2.0, et qui permettent la création et l'échange du contenu produit par les utilisateurs » (Kaplan & Haenlien 2010 : 61[3]). Toutefois, l'extimité ne tendrait pas vers une fin de l'intimité car le dévoilement est partiel, le désir d'extimité étant tributaire de la possibilité d'avoir une intimité (Tisseron 2011b) ; plutôt, elle servirait l'appropriation de fragments de soi choisis (Tisseron 2001, Tisseron 2011b). Elle requiert alors que l'interlocutrice ou interlocuteur soit reconnu-e « susceptible de [les] valider » (Tisseron 2011a : 85).

3 Cette étude en analyse du discours s'intéresse aux récits natifs[4] du compte Instagram Parents toxiques[5], où des internautes soumettent leurs récits de maltraitance parentale à la créatrice du compte en vue d'une publication anonyme. Ces récits ne semblent pas comporter de dimension dénonciatrice car le parent maltraitant n'est pas désigné nommément, et aucun indicateur qui permettrait de l'identifier n'y figure. Pour autant,

la soumission d'un récit d'expérience personnelle sur Parents toxiques est sous-tendue par une catégorisation tacite du parent comme « toxique »[6] et, par conséquent, de son expérience comme une expérience de maltraitance parentale.

4 Si la mise en récit publique et anonyme d'un soi vulnérable est rendue accessible à toutes et tous sur le compte Instagram Parents toxiques, le récit de soi produit et publié ne saurait être traité comme une restitution transparente de « faits » (Avant propos. Entre fait et fiction 2012 ; Nossik 2014). En effet, le récit est avant tout représentation, car il est la « traduction » d'événements ou d'actions dans le discours (Adam & Revaz 1996 : 14). Leur « narrativisation » s'opère en passant « de la chronologie à la logique singulière du récit qui introduit une problématisation » (Adam 1996, chapitre 5 : §31). Autrement dit, il y a « mise en intrigue », dans les mots de Paul Ricœur, d'événements autrement linéaires et égaux en saillance (*ibid.*). Or, selon Jean-Michel Adam (1996, chapitre 1 : §4), « un récit ne trouve son sens qu'à accomplir un certain effet sur celui (ou ceux) à qui (auxquels) il est destiné ». Le fait que ces récits sont soumis pour publication anonyme sur un compte Instagram suivi par 67 000 abonné-es[7], et ce à l'initiative de l'autrice ou de l'auteur, pointe le caractère central du fait d'être lu-e dans cette mise en récit de soi.

5 Je propose alors de caractériser l'acte de mise en récit opérée sur Parents toxiques au regard du processus d'extimité. La catégorisation tacite du parent y est étayée par les récits produits, où la maltraitance est objectivée par la représentation publique d'un soi intime, cristallisé par des fragments d'expérience et de souffrance. La recherche de validation visée par les récits extimes étudiés porterait alors sur la validation de la catégorisation du parent comme maltraitant et de l'expérience relatée comme une maltraitance. Dans une perspective argumentative (Plantin 1996 ; Amossy 2008, 2012, 2018), il s'agira d'identifier les procédés discursifs qui sous-tendent cette représentation, et plus précisément l'insertion publique d'une expérience singulière et intime dans une catégorie collective et axiologiquement[8] marquée. En quoi l'extimité s'actualise-t-elle par la catégorisation du parent et de l'expérience relatée dans les récits natifs de Parents toxiques, et par quels moyens argumentatifs ? Quel sens performatif (Nossik 2004) attribuer à ces récits extimes catégorisants, et quelle est la place occupée par la communauté Parents toxiques dans ce qui s'y (re)joue ?

1. Présentation du corpus

1.1. Méthodologie de recueil des données

6 La constitution du corpus s'est effectuée entre novembre 2020 et mars 2021 dans le cadre d'une étude exploratoire. Au moyen de l'analyse énonciative, argumentative et pragmatique d'un échantillon de dix récits publiés sur Parents toxiques, il s'agissait de faire émerger les enjeux de la mise en récit publique et anonyme du parent maltraitant, de soi, et plus largement de l'expérience de maltraitance. Le tableau ci-dessous résume les critères de sélection définis et leurs fondements.

Forme
***Critère 1** : le texte a une longueur d'au moins cinquante lignes (dans la mise en page originelle).* Ce critère de longueur minimale permet d'isoler les textes qui entrent dans le récit et déploient les événements rapportés ; il rejoint le critère 5. Le plus court texte du corpus comporte 396 mots, et le plus long en comporte 996.
Contenu
***Critère 2** : le texte se focalise sur la maltraitance commise envers l'autrice ou auteur du texte.* Sélectionner des textes qui se focalisent sur des violences commises sur un ou des tiers (par exemple, sur l'autre parent) mènerait à traiter la mise en récit de situations de maltraitance aux enjeux très différents. J'ai donc exclu les récits dans lesquels l'autrice[9] n'était pas une victime « directe » du parent, c'est-à-dire lorsqu'elle relatait uniquement des comportements violents envers un tiers.
***Critère 3** : la maltraitance n'est pas commise par quelqu'un·e d'autre que les parents (oncle ou tante, beau-parent, membre de la fratrie...).* À travers l'analyse de sa mise en récit, ce travail thématise la représentation *a posteriori* d'une relation maltraitante sous-tendue par un lien filial.
***Critère 4** : la maltraitance a eu lieu dans l'enfance et/ou l'adolescence (jusqu'à dix-huit ans).* Je me fonde ici sur la loi française – la maltraitance parentale concerne les personnes mineures. Les textes qui mettent en récit des comportements parentaux anormaux à l'âge adulte ont ainsi été exclus s'ils ne donnaient pas à voir des comportements maltraitants pendant l'enfance et/ou adolescence (selon les informations temporelles fournies par la locutrice).
***Critère 5** : le texte entre dans le récit, et raconte une histoire particulière du temps de la maltraitance.* Il importait d'observer et caractériser la manière dont l'autrice se représente dans son histoire.
***Critère 6** : l'autrice ou l'auteur ne demande pas une aide juridique ou autre à la communauté dans son texte.* Il s'agirait là d'une demande explicite d'information voire d'assistance, ce qui assignerait une autre visée à la prise de parole.
***Critère 7** : le texte comporte du discours rapporté du parent.* Ceci était essentiel pour étudier la manière dont la parole du parent était rapportée car un des axes de recherche porte sur les actes de langage reçus comme violents ; il ne sera pas développé ici.
***Critère 8** : le récit n'est pas à propos de violences sexuelles.* Traiter les violences sexuelles aurait requis un cadre théorique et analytique distinct.
Caractéristiques de l'autrice ou de l'auteur
***Critère 9** : l'autrice ou l'auteur doit avoir quitté la situation de maltraitance et avoir du recul sur son expérience de maltraitance.* La personne ne peut se trouver dans la situation de maltraitance au moment où elle écrit, car ceci constituerait un appel au secours. En outre, j'ai exclu les textes dont l'autrice venait de quitter la situation de maltraitance dans la mesure où cette étude s'intéresse au sens que les locutrices font de leur expérience de maltraitance *a posteriori*.

Figure : Critères de sélection du corpus[9]

7 Ces critères ont été appliqués à partir des publications les plus récentes au moment de l'étude (soit celles de janvier 2021) puis en remontant vers les publications plus anciennes, jusqu'à atteindre une sélection de dix textes (soit jusqu'à mai 2020). Un prénom d'anonymat a été ensuite attribué aux neuf autrices et à l'auteur des dix textes sélectionnés[10].

1.2. Fonctionnement du compte Instagram Parents toxiques

8 Le compte a été créé en juillet 2019 et a été actif jusqu'à septembre 2021 ; il compte 560 publications permanentes[11]. Selon une publication titrée « Pourquoi cette page ? », il vise notamment à légitimer le fait de se dire victime et de prendre la parole, peu importe la sévérité des violences vécues ; proposer un espace où il est possible de se « décharger » et se sentir entendu-e ; rassembler et encourager une cohésion entre les victimes ; visibiliser les expériences de maltraitance pour qu'elles ne soient pas perçues comme isolées ; informer et apporter des réponses[12].

9 Le compte propose ainsi plusieurs types de contenus : des publications informatives (e.g. sur les procédures judiciaires), des illustrations de procédés qui sous-tendent la maltraitance (e.g. l'« adultisme »), des témoignages de personnalités publiques, ou encore, les récits natifs qui nous intéressent, c'est-à-dire ceux qui sont reçus, sélectionnés puis publiés anonymement par la créatrice du compte. Ces récits représentent 350 publications sur les 560 publications de cette page au 24 novembre 2022, c'est-à-dire 63% du contenu permanent de la page. La fréquence des publications de récits était régulière à la création du compte et a fortement baissé depuis : 225 textes ont été publiés en 2019, puis 108 en 2020 et 17 en 2021 ; le dernier récit publié date de septembre 2021. S'ils concernent tous des maltraitances parentales, le type de violences

représentées varie fortement – entre violences verbales, physiques, ou encore sexuelles. Certains récits comportent aussi des violences commises par d'autres membres de la famille, tel qu'un membre de la fratrie ou un beau-parent.

10 La créatrice du compte Parents toxiques invite les personnes qui fréquentent son compte à lui envoyer des textes dans l'espace de description du compte (« Envoyez-moi vos témoignages en privé »), ancrant cet espace dans la mouvance de la libération de la parole par l'utilisation d'une émoticône de haut-parleur :

Figure 2 : Capture d'écran de la « bio » (i.e. présentation) du compte Instagram Parents toxiques

11 Si le sujet des « témoignages »[13] invités n'est pas explicité, il est rendu évident par le nom du compte et la teneur des textes qui y sont déjà publiés. Dans un deuxième temps, des utilisatrices et utilisateurs d'Instagram s'engagent dans l'interaction en envoyant leurs récits. Dans un troisième temps a lieu une sélection, car la créatrice du compte reçoit trop de textes pour pouvoir tous les publier[14]. Le récit est publié sans mentionner le nom de son autrice ou auteur, avec la seule description « #temoignage #parentstoxiques »[15]. Dans un quatrième temps, les utilisatrices et utilisateurs d'Instagram – sans devoir être abonné-es au compte – peuvent lire le récit, y réagir en l' « aimant » et le commenter.

2. L'extime en récit sur Parents toxiques : entre catégorisation, validation et légitimation

12 L'expression de soi à l'œuvre sur Parents toxiques est façonnée par le fonctionnement de cet environnement numérique. En effet, la forme des récits produits est subordonnée aux caractéristiques technodiscursives (Paveau 2015) de la plateforme Instagram, qui par exemple impose une limite de longueur du récit[16], instaure une interaction écrite et asynchrone entre les autrices et auteurs potentiels, la créatrice du compte et la communauté, et offre à cette dernière la possibilité de commenter et « aimer » les récits publiés. Si l'extimité est le processus de partage de fragments du soi intime *en vue* d'une validation par autrui (Tisseron 2001, 2011a, 2011b), il nous faut maintenant déterminer en quoi cet environnement numérique constitue un contexte propice à son actualisation ; plus précisément, je montrerai que la validation porte sur la catégorisation de l'expérience relatée et du parent sur ce compte Instagram.

2.1. Réactions des membres de la communauté aux récits publiés

13 Attardons-nous tout d'abord sur la façon dont les membres de la communauté « répondent » aux récits publiés. L'espace de commentaires est notamment utilisé pour adresser des messages de soutien à l'autrice ou auteur anonyme :

> [1] Bravo pour le travail que vous faites sur vous, sur votre prise de recul. Il en fait du courage pour faire tout cela. Je vous souhaite plein de bonheur [17]
>
> [2] Bravo à vous! Ce n est pas évident de sortir de cet engrenage... Mais vous avez réussi à vous en sortir!!! Je suis sûre que vous serez une super maman ❤❤❤ vous allez aider votre fille à bien grandir, s épanouir et à devenir une fille puis une femme avec bcp de confiance en elle. Vous serez aussi récompensée par SON amour inconditionnel et ses nombreux sourires et gestes affectueux... Le meilleur rest à venir 😍 [18]
>
> [3] Bravo pour ton courage et ce témoignage. **Bien sûr que tu as été maltraitée et le mot est faible!** Il est important que tu sois entourée de personnels de santé pour t'accompagner et vivre avec ce passé douloureux. Courage! [19][20]

14 Dans le commentaire [3], le soutien exprimé à travers des félicitations et encouragements (« Bravo pour ton courage et ce témoignage », « Courage ! ») se double d'une évaluation du vécu relaté par Gabrielle en tant qu'expérience de maltraitance. Par l'expression d'un haut degré de certitude, avec la mobilisation de l'adverbe de modalité « bien sûr », et le pointage de l'insuffisance du vocable « maltraitée » pour dénoter le vécu de Gabrielle (« le mot est faible ! »), la validation de l'expérience relatée comme une maltraitance est emphatique. En contraste avec les exemples [1], [2] et [3], l'assignation de la mère de Nathalie à la catégorie « parents toxiques » est mise en doute dans l'exemple [4] ci-dessous. En s'appuyant sur sa non-maîtrise d'elle-même et l'absence d'intentionnalité qui en découlerait, la commentatrice ou le commentateur réfute l'adéquation entre la mère de Nathalie et la nomination « parent toxique » (« pour moi elle n'est pas toxique en soit ») :

> [4] Est-ce moi qui ne comprends pas le terme de parents toxique ? Je ne sais pas. Mais pour moi, elle n'est pas maître de ce qu'elle dis, fais ou même pense, **pour moi elle n'est pas toxique en soit**, elle avait juste besoin de soins adaptés [...].

15 Bien que minoritaire, ce type de commentaires rend saillant qu'outre l'apport d'un soutien, les interlocutrices et interlocuteurs revêtent le rôle d'évaluatrices et évaluateurs des récits publiés – et ce en validant ou questionnant la catégorisation du parent comme « parent toxique ». Si l'évaluation de la catégorisation n'est pas explicite dans les commentaires de soutien [1] et [2], à la différence des commentaires [3] et [4], elle y est toutefois implicite : les membres de la communauté posteraient-elles et ils des messages de soutien sans être convaincu-es, après lecture du texte, que la locutrice a fait l'objet d'une maltraitance ?

2.2. L'évaluation des récits : validation et invalidation de la catégorisation

16 On voit alors comme la réception des récits publiés sur Parents toxiques est subordonnée à l'appréhension de l'expérience qui y est relatée comme une maltraitance, et donc à la catégorisation du parent comme maltraitant. En effet, dans les commentaires qui questionnent l'interprétation de la réalité proposée par les

récits[21], ce qui est mis en doute n'est pas tant la véracité des événements relatés que l'interprétation axiologisée qu'en fait la locutrice à travers l'assignation à la catégorie « parent toxique », selon un continuum allant de la bientraitance à la maltraitance.

17 Par le biais d'une évaluation – implicite ou explicite – qui confirme ou infirme le fait que le parent est maltraitant, les membres de la communauté ont alors, par extension, le pouvoir de reconnaître ou non l'expérience relatée comme une expérience de maltraitance parentale. Ce pouvoir de validation est formulé par une des autrices du corpus étudié, Théa, qui rompt l'anonymat[22] pour dire dans les commentaires l'impact des retours positifs de la communauté sur la représentation qu'elle se fait de son vécu :

> [5] Bonjour à tous. Voilà maintenant une semaine que j'ai partagé mon témoignage ici. Une semaine de réactions que je n'aurais jamais espérées, une semaine de larmes aux yeux devant la vague de bienveillance et de soutien. **Grâce à vous tous, la culpabilité recule, et la guérison avance. Mon histoire a été validée et légitimée comme elle ne l'avait jamais été.** Alors je tenais à vous adresser un énorme merci. Merci pour les mots rassurants ou indignés, merci pour les coeurs, pour les câlins virtuels, pour votre compassion. Merci, à @parentstoxiques, pour tout le bien que tu fais, pour cette communauté que tu as créée, pour cet espace de partage. Si vous avez besoin de parler de votre vécu ou d'échanger sur d'autres sujets, contactez-moi en mp. Je vous embrasse.

18 Ce commentaire de Théa attribue *a posteriori* à la communauté de Parents toxiques la possibilité de légitimer et valider « [son] histoire » par le biais de leurs mentions « j'aime » et commentaires de soutien – dans ses mots, par leurs « mots rassurants ou indignés », « cœurs », « calins virtuels » et « compassion ». Ceci nous intéresse puisque, comme nous l'introduisions plus haut, reconnaître l'autre « susceptible de valider » les fragments du soi intime dévoilés et les aspects de son identité qui s'y rattachent est inhérent au processus d'extimité (Tisseron 2011a : 85). L'effet « communauté » qui résulte de la fréquentation du compte Parents toxiques et d'un intérêt partagé pour la thématique de la maltraitance parentale transforme ainsi des (pseudo)anonymes en des interlocutrices et interlocuteurs susceptibles de valider l'expérience mise en récit[23].

2.3. Appréhension de la catégorisation du parent dans les récits

19 Il nous faut maintenant placer la focale sur les récits en eux-mêmes et observer, en miroir, comment la catégorisation du parent est appréhendée dans les récits qui constituent le corpus analysé. Considérons les extraits suivants[24] :

> [6] Bonsoir, je voudrais témoigner anonymement de mon expérience. A vrai dire, **je ne sais même pas si je suis une victime, ni si ce que j'ai vécu est grave ou normal**... (Gabrielle)
> [7] Heureusement, ma mère et mon beau-père sont des personnes incroyables qui m'aident chaque jour à me reconstruire après **la toxicité de mon père** pendant presque 10 ans. (Albane)
> [8] **Le terme parents toxiques** résonne fort en moi. Ma mère l'est.
> [...]
> Je suis l'enfant d'une mère atteinte d'une pathologie psychiatrique, **une mère toxique**. (Nathalie)
> [9] Et au fil des séances, elle [la psychologue] m'a fait comprendre que ce n'était pas normal, d'avoir peur de répondre au téléphone, d'avoir peur de poser des limites et de dire non, d'avoir peur de ne pas être d'accord. Que ce n'était pas normal, d'avoir peur de ses parents. De vivre dans l'angoisse. Que ça s'appelait l'emprise, et **que ce que faisaient mes parents, c'était de la maltraitance psychique**. (Théa)
> [10] Durant mon enfance et adolescence, **il a été violent**. (Mollie)

[11] Lorsque j'étais plus grande, **la violence physique** s'est arrêtée et a été remplacée par un dénigrement constant (Chiara)
[12] En soi, **la violence physique** n'est rien, comparer à l'impact des mots sur un enfant. Les bleus disparaîssent. (Jane)

20 La catégorisation du parent comme maltraitant n'est pas explicite dans tous les récits. Dans l'extrait [6], elle est soulevée indirectement par Gabrielle, qui s'interroge sur son statut de victime. Elle est formulée plus directement par Albane et Nathalie en [7] et [8], qui utilisent les termes « toxicité » et « toxique » pour référer au parent maltraitant et à ses comportements. En [9], Théa utilise quant à elle le terme « maltraitance psychique » sans toutefois le prendre à sa charge, en rapportant le discours de sa psychologue. Mollie, Chiara et Jane ne mobilisent pas les notions de maltraitance ou de toxicité mais nomment la violence en [10], [11] et [12]. Enfin, Julie, Silvia, et Matthias ne catégorisent pas explicitement le parent comme maltraitant ni comme violent.

21 Ainsi, la catégorisation du parent comme maltraitant effectuée tacitement par la soumission d'un récit sur Parents toxiques ne se double pas nécessairement d'une catégorisation explicite dans le récit. Comme nous pouvons le constater dans les extraits ci-dessus, les locutrices adoptent des attitudes différentes vis-à-vis de cette catégorisation – que seules deux des locutrices (Albane et Nathalie) prennent à leur charge.

22 En outre, les locutrices expriment des degrés divers de certitude quant à la catégorisation du parent, de leur histoire et d'elles-mêmes. Là où Nathalie affirme, sans modalisation, que sa mère est toxique (« Ma mère l'est »), construisant cette catégorisation comme l'assertion d'une réalité objective, Gabrielle affirme son ignorance quant à son statut de victime et l'(a)normalité de ce qu'elle a vécu (« A vrai dire, je ne sais même pas si je suis une victime, ni si ce que j'ai vécu est grave ou normal... »). Le dictum[25] est là opacifié et mis à distance (Vion 2004) par cette dernière, qui ne prend pas à sa charge la catégorisation du parent.

2.4. La catégorisation comme conséquence et condition de la mise en récit

23 Nous pouvons maintenant préciser le processus extimisant qui sous-tend ces récits. D'une part, la validation de la catégorisation du parent et de son expérience comme une maltraitance est une conséquence de l'acte de mise en récit publique ; elle s'opère par les réactions de la communauté Parents toxiques adressées à l'autrice ou auteur anonyme du récit publié par la créatrice du compte, à travers les mentions « j'aime » et les commentaires. Cette validation n'est toutefois pas acquise d'avance – elle pourrait être compromise, par exemple si le récit était peu « aimé » ou que les commentaires réfutant la catégorisation du parent et de l'expérience dans son ensemble étaient plus nombreux.

24 D'autre part, l'appartenance du parent à la catégorie « parents toxiques » est condition à la prise de parole sur ce compte. En cela, le processus d'extimité est sous-tendu par la légitimation (Siess 2018, Lorenzi Bailly 2022) des locutrices comme victimes de maltraitance parentale. En créant un espace numérique dédié à la maltraitance et en encourageant les personnes victimes de maltraitance à se mettre en récit, peu importe la sévérité de la maltraitance vécue[26], la créatrice du compte contribue certainement à la légitimation de leur prise de parole. Toutefois, l'« alibi » fourni par la situation ne

suffit pas pour prendre la parole (Charaudeau 1991). Il est ainsi nécessaire, pour soumettre un récit sur Parents toxiques, de se penser *personnellement* fondé-e à s'exprimer en tant que personne ayant eu un ou des « parents toxiques » et par conséquent ayant vécu des maltraitances parentales – d'autant plus que la communauté a, comme nous l'avons observé, la possibilité de valider ou invalider le fait qu'il s'agit d'une expérience de maltraitance grâce à l'espace de commentaires. Autrement dit, la mise en récit extime sur Parents toxiques requiert de se construire légitime au sein de sa prise de parole.

25 En somme, l'extimité à l'œuvre dans ces récits est parcourue de tensions. D'une part, ce vers quoi semble tendre ce processus, c'est-à-dire la catégorisation du parent comme maltraitant et de l'histoire relatée comme une maltraitance, doit être construit en discours pour se légitimer à se dire maltraité-e. En outre, il faut pouvoir dépasser l'individuel en reliant son expérience personnelle au collectif, et se penser légitime à parler en vertu d'un mouvement collectif de prise de visibilité. Pour cela, il faut parcourir l'écart entre son expérience individuelle, singulière[27], et la catégorie « toxique » interpartagée, telle qu'elle est maniée par la créatrice du compte et la communauté de Parents toxiques.

26 À l'issue de ce deuxième volet, nous avons fait émerger les enjeux des récits natifs du compte Parents toxiques. En maniant de façon directe ou indirecte la catégorisation du parent et de l'expérience vécue, ces récits extimes catégorisants cristallisent, dans leur matérialité discursive, le rapport des locutrices à leur expérience de maltraitance. Pour le caractériser, j'interroge l'argumentativité de l'extimité catégorisante dans la section qui suit.

3. Procédés argumentatifs de l'extimité catégorisante

27 L'argumentation peut-être appréhendée selon une conception restreinte ou étendue (Amossy 2018, Rabatel 2018). À la différence de la « visée argumentative » du discours, qui est conçue comme une « entreprise de persuasion programmée » explicite et assumée, la « dimension argumentative » est la « tendance de tout discours à orienter les façons de voir du/des partenaires » (Amossy 2008 : §9-12 ; 2012 : 44). Cette dernière serait présente dans tout discours, en conséquence du rapport d'influence constitutif de toute énonciation (Plantin 1996 : 18), car toute locutrice ou tout locuteur énonce depuis un point de vue particulier et oriente inévitablement le regard de l'allocutaire dans sa reconstruction du monde. Selon Ruth Amossy (2008 : §11), cette dimension argumentative « apparaît dans la mise en mots qu'effectue un discours dont l'objectif avoué est autre qu'argumentatif ».

28 Si nous adoptons le point de vue selon lequel tout discours présente une dimension argumentative, il faut interroger en quoi réside celle des récits que nous étudions afin de caractériser le fonctionnement discursif de l'extimité catégorisante. En effet, les procédés argumentatifs mobilisés – consciemment ou non – pour influencer l'allocutaire pourraient marquer la quête de validation qui la sous-tend. Nous observerons alors en quoi ces récits sont argumentatifs : par quels procédés leur dimension argumentative s'actualise-t-elle, et que nous renseignent ces procédés sur le rapport des locutrices à l'expérience qu'elles relatent ?

3.1. Mise en place d'une démonstration implicite

29 Nous avons observé dans la section 2.3 que les locutrices ne catégorisent pas toutes – explicitement – le parent comme maltraitant, et qu'elles adoptent des degrés de certitude très variables quant à l'interprétation de la situation et du comportement du parent. Dans l'extrait [6] de Gabrielle cité plus haut[28], il ne semblait pas y avoir de volonté explicite et assumée de rallier les interlocutrices et interlocuteurs à sa position, et donc de « visée argumentative » (Amossy 2008, 2012) : la locutrice ne rend pas visible au lectorat une volonté de l'influencer vers une conclusion. Elle semble, plutôt, lui accorder le pouvoir de catégoriser son vécu avec « je ne sais même pas si ce que j'ai vécu est grave ou normal ». Pourtant, cette affirmation pourrait être apparentée à la prétérition, un procédé rhétorique de non prise en charge par lequel « on dit quelque chose tout en affirmant qu'on ne l'a pas dit » (Fracchiolla 2013 : 31). Le reste de son récit revêt en effet une « dimension argumentative » (Amossy 2008, 2012) en ce qu'elle oriente inévitablement le regard des interlocutrices et interlocuteurs par la représentation des faits selon sa perspective.

30 Dans le reste du corpus, il est remarquable que les locutrices mobilisent toutes des anecdotes de la situation de maltraitance dans leurs récits :

> [13] Une fois, alors que je me lavais les dents avant d'aller à l'école, il m'a giflé parce que j'allais être en retard. Ma bouche en sang, il m'a dit de ne le dire à personne. Je me rappelle avoir caché ma lèvre gonflée toute la matinée en me forçant à ne pas pleurer. Une autre fois, alors qu'il nous amenait ma petite sœur et moi en cours de théâtre, il nous a tiré par le bras dans les escaliers pour que nous marchions plus vite et donné des coups de pied aux fesses. Nous tombions alors sur les marches. /[29] Une autre fois encore, j'ai toqué à la porte du salon alors que mes parents étaient en train de coucher ensemble. Mon père m'a hurlé de dégager sinon il allait « me saigner ». Un jour, il m'a prise sur ses genoux et m'a dit que si je voulais lui dire quelque chose, je pouvais lui dire ou sinon écrire une lettre. Je lui ai expliqué que j'en avais marre qu'il me frappe. Guess what ? Il m'a frappée. (Chiara)
>
> [14] Un jour, je dois avoir 8 ou 9 ans elle m'embarque dans un voyage pathologique (elle en a plusieurs à son palmarès). Nous partons loin en voiture alors que nous étions censées juste partir aux courses. (Nathalie)
>
> [15] Un soir, vers 6 7 ans, nous étions assis sur le canapé et elle a prit une poignée de cachets en me disant « Adieu ». Forcément j'ai paniqué et lorsque j'ai voulu appeler les pompiers elle m'a disputé, car « ce n'était qu'une blague pour voir si je l'aimais ». (Matthias)

31 La sélection de ces anecdotes particulières est loin d'être anodine en ce qu'elle oriente le regard des interlocutrices et interlocuteurs, s'inscrivant dans le « projet d'influence » des locutrices (Charaudeau 1991 ; Charaudeau 2005 : 12, cité par Amossy 2008 : §2). En effet, raconter une histoire en interaction peut servir à étayer une démonstration (Fracchiolla 2022) ; c'est bien le cas ici, où des fragments d'expérience pertinents sont mobilisés par les locutrices pour justifier une conclusion, c'est-à-dire la catégorisation du parent et de leur vécu. Ces exemples de situations vécues, qui émaillent les récits, orientent le regard du lectorat vers un comportement « anormal » du parent, dans le sens où ils sont inacceptables en France au regard des normes d'éducation actuelles et de la loi sur les violences éducatives ordinaires promulguée en juillet 2019[30] : dans les exemples ci-dessus, les locutrices et le locuteur donnent à voir des actes de violence physique (e.g. « il m'a giflé », « il m'a frappé »), de violence verbale (« Mon père m'a hurlé de dégager sinon il allait 'me saigner' »), et des comportements choquants ou/et

dangereux pour l'enfant (« Nous partons loin en voiture alors que nous étions censées juste partir aux courses », « elle a prit une poignée de cachets en me disant 'Adieu' »).

32 L'extimité catégorisante s'actualise alors par la mise en place d'une démonstration implicite dans ces récits. En plus de sélectionner des exemples pertinents pour appuyer la catégorisation du parent comme maltraitant, les locutrices marquent discursivement l'anormalité des comportements décrits en introduisant une norme dont le comportement du parent diverge.

3.2. Le marquage de l'anormalité

33 En effet, dans l'extrait [14] cité plus haut Nathalie complète la proposition « Nous partons loin en voiture » d'une proposition subordonnée d'opposition (« alors que nous étions censées juste partir aux courses. ») ; elle montre alors que le départ en voiture plus loin que prévu n'était pas un comportement normal de la part du parent. Au sein de cette proposition subordonnée, l'adverbe « juste », qui prend ici une valeur restrictive, contribue à mettre en évidence le décalage entre la normalité du trajet banal initialement prévu, i.e. faire les courses, et sa transformation en ce que Nathalie nomme un « voyage pathologique », de toute évidence anormal. On trouve également l'introduction et la confrontation à une norme dans l'exemple [15] de Matthias, qui, avec l'adverbe de modalité épistémique « forcément », émet un commentaire énonciatif sur la réalité du procès dénoté par la proposition « j'ai paniqué ». Il était « nécessaire » (Cotte 2002) que le procès s'actualise ; autrement dit, toute personne se trouvant dans cette situation et utilisant des connaissances du monde interpartagées – sachant donc qu'une personne qui ingère une poignée de médicaments et dit « adieu » met à ce moment précis sa vie en danger – paniquerait nécessairement. Il marque alors, par le biais de ce commentaire modal, le décalage entre l'interprétation « normale » de cette situation, selon laquelle la seule réaction possible serait de paniquer et appeler les pompiers, et le comportement de sa mère, qui aurait seulement pris la poignée de médicaments et dit « adieu » pour plaisanter.

34 Ce procédé énonciatif nous intéresse en ce qu'il place le lectorat dans une relation de connivence avec la locutrice : les connaissances du monde qui permettent d'affirmer qu'un comportement parental est anormal, ou que la réaction manifestée en tant qu'enfant était inévitable dans le cas de Matthias, sont présentées comme interpartagées. Les exemples mobilisés prennent alors valeur d'arguments à travers ce marquage de l'anormalité : ils étayent la démonstration développée consciemment ou non par les locutrices pour orienter le lectorat vers la conclusion que le parent est maltraitant. Par exemple, la donnée « il m'a giflé » (Chiara) peut permettre d'arriver à la conclusion « le parent est maltraitant et il s'agit d'une situation de maltraitance » en passant par une « loi de passage » selon laquelle frapper un enfant n'est pas acceptable et lui porte préjudice (Plantin 1996 : 25). Cette loi de passage, qui doit être acceptée par les interlocutrices et interlocuteurs pour que la persuasion fonctionne, « apporte à la donnée le sens argumentatif qu'elle n'avait pas précédemment » (*ibid.*).

3.3. L'expression des conséquences de la maltraitance

35 À ce point de notre réflexion, nous pouvons préciser que ces récits ne tendent pas tant à rendre compte des événements maltraitants en et pour eux-mêmes que d'en formuler

une interprétation axiologisée selon un axe normal/anormal. En effet, les locutrices évoquent toutes des conséquences préjudiciables de la maltraitance dans leur passé ou/et présent :

> [16] Très sympa avec ses collègues et notre entourage, il l'était beaucoup moins chez nous. Il nous disait souvent « t'es vraiment bon.ne à rien ! T'arriveras jamais à quoi que ce soit dans la vie.. Tu pourras peut-être nettoyer les chiottes à mon boulot ! ». **Aujourd'hui j'ai un cruel manque de confiance en moi. J'ai toujours peur de ne pas y arriver. / Je m'auto-diminue par habitude...** Quand on faisait nos devoirs, mon frère et moi, il passait derrière nous et nous collait une gifle par erreur qu'il remarquait. **Aujourd'hui je ne supporte pas qu'on se penche sur mon épaule quand je suis en train d'écrire... Ça reste un traumatisme**. (Mollie)
> [17] Tout ça m'a poursuivie ado et adulte. J'ai eu deux longues histoires d'amour éprouvantes, j'étais dans la dépendance affective, m'oubliant toujours pour faire passer l'autre et ses désirs avant les miens. Je n'avais aucune estime de moi. Je n'étais pas « aimable » et je ne rencontrais que des hommes qui ne me respectaient pas vraiment, qui étaient égoïstes, et exigeants avec moi. Comme ma mère. (Julie)
> [18] Aujourd'hui, à bientôt 25 ans, je n'ai pas confiance en moi, j'ai peur de l'intimité et même du contact physique avec les garçons. (Chiara)

36 Ces conséquences peuvent être évoquées au fil du récit, intercalées entre les comportements maltraitants rapportés, comme c'est le cas en [16]. Ici, la locutrice passe d'actes maltraitants répétés, repérés en non-coïncidence avec la situation d'énonciation avec un imparfait itératif (« il nous disait souvent... », « il nous collait une gifle par erreur qu'il remarquait »), à l'expression des conséquences de ces actes passés sur son présent, repérées en coïncidence avec le présent de l'énonciation (« j'ai un cruel manque de confiance en moi », « j'ai toujours peur de ne pas y arriver », « je ne supporte pas [...] »). La mobilisation de ces conséquences sert la démonstration implicite de la locutrice, car elle explicite la « loi de passage » qui permet de passer des données, c'est-à-dire ici les actes de violence verbale et physique, à la conclusion que ces comportements relèvent de maltraitance (Plantin 1996). Comme nous le disions plus haut, la loi de passage doit être acceptée par le lectorat pour adhérer à la position de la locutrice. Or, le lectorat pourrait tout à fait comporter des individus qui ne considèrent pas les actes de condamnation (Laforest & Moïse 2013) ou les gifles comme préjudiciables pour l'enfant sur le long terme. En visibilisant les conséquences durables de ces actes passés, Mollie influence le regard que le lectorat porte sur ces actes, réduisant alors le « saut » qui existe entre les données et la conclusion (Plantin 1996) vers laquelle la locutrice oriente le lectorat. Il en est de même en [17], où les comportements verbalement maltraitants de la mère de Julie sont nominalisés en « tout ça », et sont inscrits en tant qu'agent dans un procès dont la locutrice a le rôle sémantique de patiente. La locutrice liste ensuite les conséquences que ces comportements ont eu sur elle, dans une série de propositions où elle se thématise et dépeint une version d'elle adolescente puis adulte, façonnée à l'image de sa mère par les comportements maltraitants de celle-ci.

37 Certaines locutrices gardent quant à elles l'expression des conséquences pour la toute fin du récit. C'est le cas du récit de Chiara, qui formule à la fin de son récit – en [18] – la conséquence des comportements parentaux relatés. Comme dans les exemples de [16] et [17], la formulation de conséquences a une portée argumentative en ce qu'elle montre au lectorat que les maltraitances vécues continuent d'affecter la qualité de vie de la locutrice.

38 Le processus d'extimité à l'œuvre sur Parents toxiques s'actualise ainsi par la mise en place d'une démonstration implicite : les récits qui en résultent orientent le lectorat vers la conclusion que l'expérience relatée est une maltraitance et qu'il est légitime d'en parler. De façon intéressante, le processus extimisant ne se limite pas au partage des actes maltraitants vécus mais s'étend aux conséquences qu'ils ont eues sur la vie de la locutrice pendant et après la maltraitance ; se dire maltraité-e se fait alors dans l'expression de l'intime – par un jugement axiologisé sur son histoire et le dévoilement des effets sur soi. Ces récits acquièrent ainsi une dimension argumentative (Amossy 2008, 2012, 2018) : avec des degrés variés de prise en charge, les locutrices construisent un « point de vue » (Rabatel 2018) sur les événements relatés, qui revêtent un rôle d'argument au sein de la démonstration implicite. L'expression des conséquences sur soi remplit en outre une fonction de preuve : elle permet de prouver que la maltraitance a bien eu lieu et qu'elle a eu des effets préjudiciables.

39 Si ces récits ne présentent pas deux points de vue explicitement opposés sur une même question, la mobilisation de procédés argumentatifs est la trace discursive d'un frottement avec des discours autres qu'il faut anticiper ou désamorcer (e.g. discours du parent, discours circulants sur les normes d'éducation). Le recours aux conséquences de la maltraitance pour étayer la catégorisation rend compte de difficultés à se dire maltraité•e, notamment au regard des liens affectifs complexes entre parent et enfant et de la légitimité à insérer son expérience personnelle dans une catégorie à axiologie négative. Les modalités de cette argumentativité sont alors à traiter comme des traces discursives de l'irrésolu, voire de l'irrésoluble : elles pointent vers l'objet de la validation visée par le récit extime catégorisant.

4. Vers une interprétation performative du récit extime catégorisant sur Parents toxiques

40 Les procédés discursifs que nous venons d'analyser, qui servent la catégorisation de l'expérience personnelle comme une maltraitance, semblent relever de l'« évaluation » telle que définie par William Labov et Joshua Waletzky (Labov & Waletzky 1967, Labov 1993) dans une considération du récit tel qu'il émerge en interaction orale. Il s'agit des « procédés qu'emploie le narrateur pour indiquer le propos de son histoire, sa raison d'être : pourquoi il la raconte, où il veut en venir » (Labov 1993 : 471). Elle ne servirait pas de fonction référentielle dans le récit, à la différence des propositions narratives de type *a s'est produit (puis) b s'est produit*, mais servirait à anticiper et désamorcer le « *et alors ?* » des interlocutrices et interlocuteurs, les convainquant que l'histoire est « digne d'être racontée » (Labov 1993).

41 Or, l'évaluation telle que définie ci-dessus est un procédé très utilisé par les autrices de Parents toxiques – si bien qu'il est parfois difficile de distinguer la « réalité » mise en récit de son évaluation. C'est le cas dans l'extrait du récit de Jane ci-dessous, où l'évaluation est intriquée aux faits évalués :

> En soi, la violence physique n'est rien, comparer à l'impact des mots sur un enfant. Les bleus disparaîssent. / Mais être la psy de sa mère le soir, le nez dans sa bouteille, donne dès ses 6 ans un goût amer de la vie, autant qu'elle le vivait. « On voulait un garçon, t'étais notre dernière tentative ». Entendre nuit et jour que nous étions des incapables, « J'aurai dû me couper les couilles quand je vois ces sous-m.. » a détruit ma scolarité. Mon estime. Ne pas avoir le droit d'évoquer son ressenti, le droit de

> débattre, de rétorquer même poliment ou se prendre une gifle. Parce que la vérité sort de la bouche des enfants, pas vrai ? Si bien qu'à 13 ans je souhaitais arrêter ma vie, que je suis devenue phobique scolaire. (Jane)

42 Dans la phrase mise en évidence, le fait évalué est « être la psy de sa mère le soir, le nez dans sa bouteille » ; il est nominalisé et thématisé pour en dire quelque chose, c'est-à-dire qu'il « donne dès ses 6 ans un goût amer de la vie ». Or, traiter « être la psy de sa mère le soir, le nez dans sa bouteille » comme un « fait » pose question. Nous pouvons en effet proposer plusieurs faits : sa mère venait lui parler longuement le soir ; sa mère buvait de l'alcool en sa présence ; la locutrice était forcée dans un rôle d'écoutante, et entendait des choses inappropriées pour son âge et sa place d'enfant. En représentant ces discussions par « être la psy de sa mère le soir, le nez dans sa bouteille », la locutrice évalue déjà l'anormalité de ce « fait », au moyen d'un jugement axiologique négatif préconstruit. La reconstruction de la réalité commentée par la locutrice ne peut être considérée objective, précisément parce que la référenciation suppose un point de vue qui perçoit une réalité et en façonne la reconstruction (Vion 2004). Ceci mène ici à interroger la conception de William Labov et Joshua Waletzky (1967), pour qui l'évaluation serait à distinguer des « propositions narratives » en ce qu'elle suspend le récit pour signifier en quoi l'histoire vaut la peine d'être racontée et ce qu'il faut en comprendre.

43 En effet, si nous considérons que les procédés qui marquent le caractère anormal des faits relatés ne remplissent pas de fonction référentielle dans le récit, ceci implique qu'ils ne sont pas partie intégrante de l'histoire : ils s'y ajouteraient afin de montrer au lectorat que l'expérience relatée est une expérience de maltraitance et est digne d'être racontée (*ibid.*, Labov 1993).

44 Or, dans la mesure où le procès de maltraitance comporte deux participant·es (l'agent et le patient), ce qu'il faudrait considérer comme des « faits » varierait d'une perspective à l'autre. En cela, nier une fonction référentielle dans le récit aux procédés qui traduisent le positionnement de la locutrice, par exemple par rapport à un fait tel que « il m'a frappée » (Chiara), reviendrait à instituer le point de vue de l'agent de la maltraitance comme plus valide et proche de la vérité que celui du patient. En outre, la tendance d'une locutrice ou d'un locuteur à se valoriser dans son récit (Labov & Waletzky 1967, Labov 1993) entre en tension avec la place et le statut réifiants qu'avaient les locutrices de Parents toxiques dans la situation de maltraitance qu'elles mettent en récit (Moreau 2021, chapitre 3) : comment faire le récit d'une histoire où l'on était patient du procès de maltraitance ? Comment se faire sujet d'une histoire où l'on était objet ?

45 Ceci mène à une question essentielle : de quoi ces textes sont-ils le récit ? Il est apparu dans l'analyse qu'ils ne mettent pas tant en récit les événements maltraitants que l'expérience d'avoir été maltraité·e : ils ne portent pas sur les procès pour eux-mêmes, mais sur le fait d'avoir en soi ces procès actualisés, avec le sens qui leur est attribué au moment de la mise en récit. Parce qu'ils construisent un point de vue de patient de la maltraitance dans le récit, les procédés d'évaluation qui émaillent les récits de Parents toxiques ne sont pas à concevoir comme des inserts ou comme des procédés de « fictionnalisation » (Hamburger 1957 citée par Genette 2004) : l'évaluation remplit tout autant une fonction référentielle que les faits évalués, et est constitutive de la (re)construction de la réalité des locutrices.

Conclusion

46 En somme, les mises en récit sur Parents toxiques sont performatives en ce qu'elles sont le médium d'une renégociation du rapport à l'expérience de maltraitance : l'axiologisation du récit actualise le rejet de l'univers de référence du monde de la maltraitance, autrefois construit en discours par le parent. La mise en récit extime catégorisant peut être formulée comme le dévoilement de fragments d'expérience intime en vue d'une validation de leur catégorisation par autrui.

47 Le processus d'extimité catégorisante – et la reconnaissance qui en résulte – permet la co-construction, avec les membres de la communauté, d'un « faire sens » de l'expérience vécue et des souffrances mises en lien avec la maltraitance. Étudier sa matérialité revient à thématiser le travail discursif de renégociation des normes intersubjectives qui encadrent l'appréhension des expériences vécues. Elle constitue alors, à mon sens, un cadre et outil d'observation de la construction discursive de l'identité et de l'agentivité des sujets locuteurs dans les expressions de soi sur les réseaux socionumériques – particulièrement lors de la mise en discours de discriminations et/ou violences. En cela, elle mérite d'être mobilisée et précisée dans des travaux futurs en l'appliquant à un corpus plus large et hétérogène.

BIBLIOGRAPHY

Adam, J.-M. (1996). *Le récit* (5e édition mise à jour). Presses universitaires de France.

Adam, J.-M., & Revaz, F. (1996). *L'analyse des récits*. Seuil.

Amossy, R. (2008). Argumentation et Analyse du discours: Perspectives théoriques et découpages disciplinaires. *Argumentation et Analyse du Discours*, *1*, Article 1. https://doi.org/10.4000/aad.200

Amossy, R. (2012). *L'argumentation dans le discours*. Armand Colin.

Amossy, R. (2018). Introduction : La dimension argumentative du discours - enjeux théoriques et pratiques. *Argumentation et Analyse du Discours*, *20*, Art. 20. https://doi.org/10.4000/aad.2560

Avant propos. Entre fait et fiction... (2012). *Modèles linguistiques*, *XXXIII*(65), 7–10.

Charaudeau, P. (1991) La communication et le droit à la parole dans une interaction du même et de l'autre. *Cahiers de Praxématique*, *17*, 27–47.

Cotte, P. (2002). *Le possible, le nécessaire et la volonté.* https://alaesfrance.files.wordpress.com/2015/04/cotte2002.pdf

de Chanay, H. C., & Rosier, L. (2016). Faces extimes sur Facebook: Un point de vue « personnel ». *Cahiers de praxématique*, *66*, Article 66. https://doi.org/10.4000/praxematique.4237

Fracchiolla, B. (2013). De l'agression à la violence verbale, de l'éthologie à l'anthropologie de la communication. In B. Fracchiolla, C. Moïse, C. Romain, & N. Auger (Eds.), *Violences verbales.*

Analyses, enjeux et perspectives. (pp. 19–36). Presses universitaires de Rennes. https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01969711

Fracchiolla, B. (2022). Storytelling. In N. Lorenzi Bailly & C. Moïse (Eds.), *Discours de haine et des radicalisations. Un glossaire des notions.* Editions de l'ENS.

Genette, G. (2004). « Récit fictionnel, récit factuel ». In G. Genette, *Fiction et diction* (pp. 141–168). Seuil.

Kaplan, A. M. & M. Haenlein. 2010. Users of the world, unite! The challenges and opportunities of social media. *Business Horizons* 53 (1). 59–68.

Kerbrat-Orecchioni, C. (1997). *L'énonciation : de la subjectivité dans le langage* (3e édition). Armand Colin.

Labov, W. (1993). La transformation du vécu à travers la syntaxe narrative. In K. Alain (Trans.), *Le parler ordinaire: La langue dans les ghettos noirs des États-Unis* (pp. 457–503). Les Éditions de Minuit.

Labov, W., & Waltezky, J. (1967). Narrative analysis. Oral versions of personal experience. In J. Helm (Ed.), *Essays on the Verbal and Visual Arts* (pp. 12–44). University of Washington Press.

Laforest, M., & Moïse, C. (2013). Entre reproche et insulte, comment définir les actes de condamnation ? In B. Fracchiolla, C. Moïse, C. Romain, & N. Auger (Eds.), *Violences verbales. Analyses, enjeux et perspectives.* 85–105. Rennes : Presses universitaires de Rennes. https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01969711

Lehti, L. (2021). « L'argumentation en ligne : perspectives sur l'étude de la rhétorique numérique ». Séminaire *Aspects et enjeux sociaux du langage*, Laboratoire Lidilem, 15 octobre 2021. Université Grenoble Alpes.

Lorenzi Bailly, N. (2022). Légitimation. In N. Lorenzi Bailly & C. Moïse (Eds.), *Discours de haine et des radicalisations. Un glossaire des notions.* Editions de l'ENS.

Miller, Carolyn R. 1994. Rhetorical Community: The Cultural Basis of Genre. In: Aviva Freedman and Peter Medway (eds.) *Genre and the New Rhetoric*. London: Taylor & Francis. 67-78.

Moreau, R. (2021). *La construction du sujet agentif sur* Parents toxiques *: Analyse discursive d'un (re)maniement de soi par le témoignage de maltraitance parentale*. Mémoire de Master 2. Université Grenoble Alpes.

Nossik, S. (2014). Introduction: Le récit de soi entre conformisme et émancipation. *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, *37*, Article 37. https://journals.openedition.org/semen/9860

Paveau, M.-A. (2015). Ce qui s'écrit dans les univers numériques. *Itinéraires. Littérature, textes, cultures*, *2014-1*, Article 2014–1. https://doi.org/10.4000/itineraires.2313

Plantin, C. (1996). *L'argumentation*. Seuil.

Rabatel, A. (2018). Pour une reconception de l'argumentation à la lumière de la dimension argumentative des discours. *Argumentation et Analyse du Discours*, *20*, Art. 20. https://doi.org/10.4000/aad.2493

Siess, J. (2018). La construction discursive de la légitimation: Le Cahier des doléances et réclamations de Madame B... B... 1789. *Argumentation et Analyse du Discours*, *21*, Article 21. https://doi.org/10.4000/aad.2576

Tisseron, S. (2001). *L'intimité surexposée*. Hachette littératures.

Tisseron, S. (2011a). Intimité et extimité. *Communications*, *88*(1), 83–91.

Tisseron, S. (2011b). Les nouveaux réseaux sociaux sur internet. *Psychotropes*, *17*(2), 99–118.

Vion, R. (2004). Modalités, modalisations et discours représentés. *Langages*, *n° 156*(4), 96–110.

NOTES

1. Ce texte s'inscrit dans les travaux du groupe de recherche international Draine, Haine et rupture sociale : discours et performativité (https://groupedraine.github.io/), qui travaille à l'étude du discours de haine et de ses caractéristiques spécifiques. Il est fondé sur les analyses menées dans Moreau 2021. Je remercie vivement Claudine Moïse d'avoir guidé ma réflexion ; Julien Longhi pour son accompagnement, ses retours et apports précieux lors de la révision de ce texte ; Laurence Rosier pour nos riches discussions et son accompagnement ; Marie Peuzin, Laurence Delpérié, Claire Hugonnier et Manon Boucharéchas pour nos échanges stimulants au laboratoire Lidilem, leurs relectures et/ou recommandations de lecture ; les laboratoires Agora et Lidilem pour le soutien matériel et financier qui a contribué à rendre ce travail possible ; et enfin, les deux évaluateurs et évaluatrices anonymes pour leurs remarques constructives.

2. Les italiques proviennent du texte d'origine.

3. Traduction de Lotta Lehti dans sa communication du 15 octobre 2021 « L'argumentation en ligne : perspectives sur l'étude de la rhétorique numérique ». Séminaire *Aspects et enjeux sociaux du langage* du Laboratoire Lidilem (Université Grenoble Alpes).

4. Il s'agit là des récits reçus et publiés par la créatrice du compte. Ceci ne signifie pas que ces textes n'ont jamais été proposés ailleurs, ce qu'il serait impossible d'affirmer, mais que la créatrice du compte ne les a pas repris d'un autre média.

5. Voir en ligne le compte Instagram Parents toxiques : [https://www.instagram.com/parentstoxiques/]. Consulté le 24 novembre 2022.

6. J'utiliserai l'adjectif « maltraitant » plutôt que « toxique », non dérivé d'un verbe, car ce dernier présente le trait comme inhérent au référent.

7. Au moment de l'écriture du présent article, soit en février 2022. Au 24 novembre 2022, il en compte 61 900.

8. Catherine Kerbrat-Orecchioni (1997) définit l'axiologie comme un jugement évaluatif d'appréciation ou dépréciation du sujet à propos de ce dont il parle.

9. Dans ce tableau et dans la suite de l'article, un féminin de majorité ainsi qu'un féminin générique sont fréquemment utilisés ; la plupart des récits publiés sur Parents toxiques sont écrits par des femmes selon les marques lexicales et grammaticales de genres (neuf sur dix dans le corpus étudié, et quarante-neuf sur les cinquante derniers récits publiés au moment de la constitution du corpus). Ces féminins de majorité et féminin générique n'excluent jamais Matthias, l'unique homme du corpus.

10. Ces dix prénoms (Gabrielle, Albane, Nathalie, Mollie, Chiara, Julie, Silvia, Jane, Théa, Matthias) seront utilisés au long de cette étude pour référer aux autrices et auteur.

11. Instagram propose aussi la possibilité de publier du contenu éphémère sous forme de *stories*, visibles pendant vingt-quatre heures. Parce que ces contenus éphémères ne contiennent pas de récits autres que ceux qui sont publiés sur le compte, je ne les mentionnerai pas. Dans cet article, le terme « publication » fait uniquement référence aux publications permanentes du compte.

12. Voir en ligne la publication du 29 juillet 2019 : [https://www.instagram.com/p/B0gtECxAsVD/]. Consultée le 24 novembre 2022.

13. Le choix du terme « témoignage » indique qu'il s'agit là de récits d'expérience personnelle. Je ne traiterai pas le genre discursif du témoignage dans cet article – il mérite toutefois d'être thématisé ailleurs.

14. Selon un échange par email avec la créatrice du compte en février 2021. Son processus de sélection repose alors sur une volonté de représenter diverses formes de maltraitances, telles que les maltraitances dues à des addictions, les maltraitances physiques et psychologiques, etc ; une fois un récit sélectionné, elle le relit plusieurs fois et en modifie parfois la forme en corrigeant des fautes d'orthographe et en reformulant lorsqu'un passage ne lui semble pas compréhensible de toutes et tous.

15. La description de récits plus anciens était parfois complétée de hashtags plus précis, par exemple
« #temoignage #parentstoxiques #violencespsychologiques #violencesphysiques » (publication du 19 août 2019).

16. Les récits sont mis en page et publiés sous format photo par la créatrice du compte, et le maximum de photos par publication est de dix sur Instagram.

17. L'orthographe ne sera pas modifiée dans les commentaires ni dans les extraits de récits cités.

18. Les commentaires [1] et [2] sont à propos du récit de Julie.

19. Commentaire à propos du récit de Gabrielle.

20. C'est toujours moi qui souligne.

21. Voir l'exemple [4] cité dans la section précédente.

22. Tout relatif, puisqu'il s'agit d'un réseau social.

23. La notion de « communauté » sur Parents toxiques mérite d'être approfondie ailleurs – notamment en tant que « communauté rhétorique » (Miller 1994) puisqu'elle est construite autour d'une thématique, la maltraitance parentale. L'« intérêt » partagé serait à réfléchir en termes d'identification aux récits publiés, et au regard de la constitution d'un groupe social que serait celui des ancien·nes enfants maltraité·es. Je remercie Lotta Lehti d'avoir attiré mon attention sur cette notion.

24. Afin de préserver les autrices et auteur, je ne renseignerai pas les adresses URL et dates de publication des récits qui constituent le corpus pour ne pas donner un accès direct à leurs publications. Pour le cadre éthique de ce travail, voir Moreau 2021, chapitre 1.

25. Il pourrait ici être représenté comme < je – être une victime ; avoir vécu quelque chose de grave/normal >.

26. « Je reçois quelques messages de personnes me disant qu'elles ne se sentent pas en droit de raconter leurs histoires car elles sont moins violentes que certaines, sachez que ça n'est pas moins légitime pour autant, il s'agit de votre vécu, d'événements qui vous ont marqué et font de vous ce que vous êtes aujourd'hui, si vous en ressentez le besoin, témoignez sans hésitation. Vous êtes les bienvenue ! » Extrait de la publication du 29 juillet 2019. Voir en ligne : [https://www.instagram.com/p/B0gtECxAsVD/] Consultée le 27 novembre 2022.

27. C'est-à-dire, celle des locutrices et locuteurs potentiels (i.e. qui prendront ou ne prendront pas la parole en soumettant un texte sur Parents toxiques).

28. Pour rappel : [6] Bonsoir, je voudrais témoigner anonymement de mon expérience. A vrai dire, **je ne sais même pas si je suis une victime, ni si ce que j'ai vécu est grave ou normal**... (Gabrielle)

29. La barre oblique indique le passage à la page suivante dans la version publiée du récit. Il s'agit de la mise en page effectuée par la créatrice du compte Parents toxiques, où les textes doivent être fragmentés et être publiés en plusieurs pages.

30. Cette loi redéfinit l'autorité parentale : « L'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques. » Voir en ligne l'article 371-1 du Code Civil, consulté le 10 février 2022 :
[https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038746663/].

ABSTRACTS

This study investigates the process of extimacy – that is, the process of sharing fragments of the intimate self for validation by others (Tisseron 2011) – in narratives which were published anonymously on the Instagram account *Parents toxiques*. An overview of the account, with a particular focus on the parameters and stakes of the written and asynchronous interaction in which the narratives are produced, shows that the categorisation of the speakers' parents and lived experiences is both a consequence and a condition for telling their story of abuse on *Parents toxiques*. I therefore aim to determine how extimacy is realised argumentatively in this particular digital environment; to this end, I carry out a discursive analysis of ten narratives published between May 2020 and January 2021. It appears that such narratives, which I propose to name *categorising extimate narratives*, acquire an argumentative dimension (Amossy 2018). The speakers construct a viewpoint (Rabatel 2018) on the events they recount – which, as a result, take on an argumentative function within the implicit demonstration. Moreover, the argumentative processes mobilised by the speakers are conceived as discursive traces of unresolvedness; therefore, they point to the object of validation which is targeted by the categorising extimate narrative. Ultimately, I argue that the *Parents toxiques* narratives are performative in that they allow speakers to renegotiate their relationship to their experience of abuse: the process of *categorising extimacy* and the resulting acknowledgement of their story allows them to co-construct, together with members of the community, the meaning attributed to their lived experiences and sufferings.

Menée sur le compte Instagram Parents toxiques, cette étude s'intéresse à la mise en récit publique et anonyme de l'expérience de maltraitance parentale au regard du processus d'extimité – c'est-à-dire, le processus de partage de fragments du soi intime en vue d'une validation par autrui (Tisseron 2011). Un aperçu du fonctionnement du compte, et notamment des paramètres et enjeux de la situation d'interaction écrite et asynchrone où les récits sont produits, montre que la catégorisation du parent comme maltraitant et de son expérience comme une maltraitance y est à la fois conséquence et condition à la prise de parole. Au moyen d'une analyse discursive de dix textes publiés entre mai 2020 et janvier 2021, il s'agit alors de déterminer comment l'extimité s'actualise argumentativement dans la mise en récit façonnée par cet environnement numérique particulier. L'analyse montre que ces récits, que je propose de nommer récits extimes catégorisants, acquièrent une dimension argumentative (Amossy 2018) : avec des degrés variés de prise en charge, les locutrices construisent un « point de vue » (Rabatel 2018) sur les événements relatés, qui revêtent un rôle d'argument au sein de la démonstration implicite. Les procédés argumentatifs mobilisés sont conçus comme des traces discursives de l'irrésolu et pointent, dès lors, vers l'objet de la validation visée par le récit extime catégorisant. En somme, les mises en récit sur Parents toxiques sont performatives en ce qu'elles sont le médium d'une renégociation du rapport à l'expérience de maltraitance : le processus d'extimité catégorisante et la reconnaissance de son histoire qui en résulte permet la co-construction, avec les membres de la communauté, d'un « faire sens » de l'expérience vécue et des souffrances mises en lien avec la maltraitance.

INDEX

Chronological index: XXIe siècle
Mots-clés: analyse du discours, argumentation, récit, extimité, réseaux socionumériques, maltraitance parentale
Geographical index: France et compte Instagram francophone.
Keywords: Discourse analysis, Argumentation, Narrative, Extimacy, Child abuse